

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau : No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements : Montréal, un an \$2.00
Canada et Etats-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par La Société de publication commerciale, MONTE & HELBRONNER, gérants.

MONTREAL, 28 OCTOBRE 1887

LA SITUATION DES BANQUES

Nous trouvons dans la Gazette du Canada le tableau de la situation des banques au 30 septembre. Nous donnons ici, comme le mois dernier, les totaux des principaux chapitres du tableau ; comparés avec ceux du 31 août 1887.

	Août 1887	Septembre 1887
Capital autorisé.....	77,079,999	77,079,999
Capital versé.....	60,841,106	60,843,276
Réserves.....	17,953,814	17,728,814
Circulation.....	31,666,467	33,765,609
Dépôts des gouvernements.....	6,436,646	6,611,058
Cautionnements.....	544,322	499,292
Dép. publics remb. à demande.....	49,802,105	50,701,236
Dép. publics remb. après avis.....	57,679,999	57,152,013
Dép. ou prêts d'autres Banques garantis.....	32,600	
Dép. ou prêts d'autres Banques non garantis.....	1,348,475	1,324,230
Balances dues à d'autres Banques au Canada.....	633,235	634,127
Balances dues à d'autres Banques à l'étranger.....	182,816	126,100
Balances dues à d'autres Banques en Angleterre.....	1,602,812	1,829,916
Autres dettes.....	200,163	131,265
Totaux, passif.....	\$150,138,644	152,765,840

	Août 1887	Septembre 1887
ACTIF		
Espèces.....	5,987,701	5,497,433
Billets du Dominion.....	9,457,917	8,966,860
Billets & chèques d'autres Banques.....	5,525,206	5,675,384
Créances sur Banques canadiennes.....	2,963,060	3,244,363
Créances sur Banques étrangères.....	11,641,807	11,790,951
Créances sur Banques anglaises.....	3,604,034	4,084,309
Actif promptement réalisable.....	\$39,170,725	\$39,259,320
Obligations fédérales.....	3,120,214	2,996,649
Valeurs publiques étrangères.....	3,905,340	3,821,548
Prêts aux gouvern. Prov. & Féd.....	2,608,836	2,544,176
Prêts sur titres, valeurs.....	11,629,508	11,581,395
Prêts à des corporations municipales.....	2,995,208	3,592,966
Prêts à d'autres corporations et Compagnies.....	15,713,228	15,613,024
Prêts à d'autres Banques, garanties.....	367,039	258,865
Prêts à d'autres Banques, non garanties.....	179,726	460,134
Escompt. en cours.....	138,395,449	140,877,002
Effets échus et non garantis.....	1,241,189	1,312,116
Autres créances échues, non garantie.....	56,104	49,814
Effets & créances échus, garantis.....	1,639,999	1,782,502
Immeubles.....	1,210,976	1,234,854
Créances hypothécaires.....	809,003	783,937
Immeubles occupés par les bureaux des Banques.....	3,594,029	3,604,872
Autres valeurs.....	3,696,632	3,576,641
Totaux, actif.....	\$230,333,217	233,352,748

Les principales différences que nous trouvons entre les chiffres des deux mois, au passif, sont :

Circulation	
30 septembre.....	\$33,765,609
31 août.....	31,666,467
Augmentation.....	\$ 2,099,142
Dépôts des Gouvern.	
30 septembre.....	\$6,611,058
31 août.....	6,436,646
Augmentation.....	\$ 174,412
Dépôts à demande	
30 septembre.....	\$50,701,236
31 août.....	49,802,105
Augmentation.....	\$ 899,131
Dépôts portant intérêt	
31 août.....	\$57,679,999
30 septembre.....	57,152,013
Diminution.....	\$ 527,986
Solde débiteur en Angleterre	
30 septembre.....	\$1,829,916
31 août.....	1,602,812
Augmentation.....	\$ 227,104
A l'actif, nous trouvons les différences suivantes :	
Réserves légales	
31 août.....	\$15,445,618
30 septembre.....	14,464,293
Diminution.....	981,325
Actif promptement réalisable	
30 septembre.....	\$39,259,320
31 août.....	39,170,725
Augmentation.....	\$ 88,595
Escompte en cours	
30 septembre.....	\$140,877,002
31 août.....	138,395,449
Augmentation.....	\$ 2,481,553
Prêts sur titres	
31 août.....	\$15,713,228
30 septembre.....	15,613,024
Diminution.....	\$ 100,204

L'augmentation de la circulation qui est de près de \$3,000,000 depuis le 31 juillet, atteste un accroissement considérable du besoin de fonds pour les opérations commerciales ; nous constatons en effet une augmentation correspondante d'environ \$4,000,000 dans les comptes depuis la même date ; le million de surplus devant représenter des avances sur connaissances, etc., avec une certaine proportion de renouvellements.

Les banques ont dû diminuer leur réserve légale, or et billets du gouvernement fédéral : cette réserve qui était au 31 juillet d'environ 50 0/0 de la circulation, n'est plus que de 42.4 pour cent.

Les dépôts publics ont augmenté dans leur ensemble de \$371,000, mais on remarque que, tandis qu'il y a une augmentation de près de \$900,000, dans les dépôts remboursables à demande, les dépôts placés à intérêt ont diminué de 527,000.

Le solde débiteur de nos banques en Angleterre s'est accru de \$220,000, et le solde créditeur, de \$180,000, ce qui donne une balance en notre faveur de \$260,000 sur les échanges du mois.

Nos placements aux Etats-Unis ont augmenté de \$480,000, tandis que les créances des Etats-Unis contre nous ont diminué de \$46,000 ; soit une balance en notre faveur de \$526,000.

La liquidation des escomptes du mois a laissé le compte des billets en souffrance non garantis en augmentation de \$71,000 ; et celui des billets en souffrance, garantis, en augmentation de \$145,000.

En somme, l'état de situation des banques indique une augmen-

tation considérable dans le chiffre des affaires de ces institutions, surtout depuis un an. Cette augmentation qui consiste en escomptes commerciaux est certainement de nature à augmenter les revenus des actionnaires, mais leurs risques aussi sont augmentés. En présence d'une récolte à peu près manquée, nous voyons le chiffre des escomptes grossir d'une manière inquiétante, surtout si l'on considère que jusqu'au 30 septembre la demande de fonds pour le mouvement des récoltes n'a pas dû atteindre des proportions bien considérables. Lorsque cette demande aura pris tout son développement, lorsque le mouvement commercial ralentira par la diminution de la consommation aura forcé les banques à renouveler les effets qui viendront d'ici à un mois ou deux, le portefeuille de nos institutions financières va se trouver aussi chargé qu'il pourrait le supporter sans danger. Leurs caisses, en même temps, vont se dégarner, et les fonds vont devenir rares.

Il faut donc compter que, cet hiver, les crédits seront plus restreints, les fonds plus rares et l'argent plus cher.

Les banquiers ont déjà commencé à élever les taux de l'escompte ; ils sont convenus entre eux de fixer 7 pour cent comme le taux minimum, et il y a lieu de craindre que ce taux soit encore haussé avant le printemps.

Nous terminerons par les comparaisons suivantes dont les conclusions sont faciles à tirer :

PASSIF	
30 septembre.....	\$152,765,840
31 Août.....	150,138,644
Augmentation.....	\$2,627,196
ACTIF	
30 septembre.....	\$233,352,748
31 Août.....	230,333,217
Augmentation.....	\$2,919,531
Augmentation de l'actif.....	\$2,919,521
Augmentation du passif.....	2,627,196
Augmentation nette de l'actif.....	\$292,335

COMPTE REGLE

Le *Moniteur du Commerce* a pris à partie M. Prendergast à cause de notre article de l'autre jour ; cela lui a paru plus correct que de se compromettre dans une discussion avec nous. Nous n'avons infortunément pas la même option, car si nous allions chercher l'inspireur de ses articles contre la banque d'Hochelega, celui dont il a pris si éloquemment la défense, il nous faudrait aller jusqu'à St-Vincent de Paul. Décidément, nous préférons traiter directement avec le confrère et le laisser régler comme il l'entendra sa collaboration avec M. Parant.

Dans la réponse du *Moniteur*, il y a deux choses : d'abord l'aveu que M. Prendergast avait aggravé la plus parfaite honnêteté, et puis, une chicane sur un mot que M. Prendergast, qui est avocat, aura laissé échapper sans y attacher plus d'importance qu'à une remarque sur le beau ou le mauvais temps.

Toute l'affaire provient d'une erreur de comptabilité, la chose a été reconnue explicitement, puisque

la banque a payé ; il n'y a donc pas lieu de poser toutes les questions dont s'inquiète le confrère : si les banques ont l'habitude de se s'attribuer les balances de dépôt non réclamées, etc. ; nos banques. Dieu merci ! n'ont pas eu besoin de la surveillance anxieuse du confrère pour être consciencieusement, non pas simplement légalement honnêtes.

Ce qui ne veut pas dire qu'elles ignorent la loi, quand même elles ne se croient pas permis en conscience de s'en prévaloir. Ici nous sommes sur un autre terrain, nous avons devant nous des textes et l'équivoque ne peut durer qu'un temps. Nous avons dit qu'un reliquat de compte d'escompte ou de compte courant, si l'on veut, se prescrit par cinq ans. Le confrère le nie spécialement dans le cas de M. Fabre. Quoique nous ayons posé le principe d'une manière générale, nous n'avons pas d'objection à discuter ce cas spécial.

M. Fabre avait de l'escompte à la banque. La banque lui avançait des fonds, contre lesquels il transportait par endossement un certain montant de billets de pratiques. La banque encaissait ces billets et en créditait le montant à M. Fabre. S'il y a à quelque chose qui puisse constituer un dépôt, dans le sens du code, ou un mandat, nous voulons aller dire à Rome. C'était tout simplement le cours ordinaire des transactions d'une banque avec ses clients ; et cela constituait, au premier chef, une transaction commerciale.

Ici nous nous voyons obligé de citer le texte du code auquel nous avons referé dans notre article précédent le confrère. ayant cru bon, pour soutenir sa thèse, de ne citer qu'une partie de ce texte.

Il n'y a rien d'étonnant qu'à près cette habileté consue de fil blanc les bras lui en soient tombés !

Voici donc le texte sur lequel nous nous appuyons :

2260. L'action se prescrit par cinq ans dans les cas suivants :
4. En fait de lettres de change à l'intérieur ou à l'étranger, billets promissaires ou billets pour la livraison de grains ou autres choses, négociables ou non et en toutes matières commerciales, à compter de l'échéance ; cette prescription, néanmoins n'a pas lieu quant aux billets de banque.

Comme le confrère n'a pas essayé de prouver qu'une liquidation de compte d'escompte n'était pas une matière commerciale, nous considérerons, à moins de faits nouveaux, ce compte comme réglé.

ATTENTION

L'association des fabricants de beurre et fromage des Etats Unis à sa dernière réunion a décidé l'envoi d'une pétition au gouvernement américain, demandant l'entrée en franchise du sel employé dans la fabrication du beurre et du fromage.

Cette demande est très sensée ; ce sel étant en grande partie réexporté sous forme de produit manufacturé.

Nous croyons que nos associations laitières devraient tenter une démarche semblable près des autorités canadiennes. Les produits de l'industrie laitière tiennent la tête de notre commerce d'exportation.